



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Affectation Parcoursup pour les bacheliers réunionnais

Question orale n° 761

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon appelle l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur la situation particulière des bacheliers à La Réunion. Alors que les épreuves du baccalauréat 2019 débutent le 17 juin, les étudiants ont reçu leurs premières réponses sur la plateforme d'admission aux études supérieures nommée « Parcoursup ». En effet, entre le 15 mai et le 17 juin 2019, les premières réponses d'affectations sont arrivées. De nombreux étudiants, nonobstant leurs bons résultats sur l'année écoulée, se retrouvent avec des refus à leurs vœux d'affectations dans des filières réunionnaises. Ces lycéens doivent alors postuler dans d'autres établissements de l'Hexagone et sont placés sur liste d'attente et recevront une réponse durant la « phase complémentaire » qui se déroule du 25 juin au 14 septembre 2019. Ils sont aujourd'hui plusieurs centaines dans cette situation. Il faut imaginer la situation de *stress* générée chez ces lycéens dont l'avenir est suspendu aux décisions d'un algorithme, qui choisira de leur avenir et qui ne savent qu'au dernier moment s'ils devront quitter leur île pour aller étudier à 9 500 kilomètres de là. On ne peut pas considérer que ces conditions sont des conditions acceptables pour passer les épreuves du baccalauréat avec la concentration et la sérénité nécessaire. Ainsi, il lui demande de, premièrement, pouvoir mettre en place un processus dérogatoire qui puisse assurer aux étudiants un délai d'au moins un mois et demi avant la rentrée scolaire pour celles et ceux qui souhaitent ou doivent partir pour faire leurs études sur territoire hexagonal et, deuxièmement, de mettre en place une cellule d'accompagnement individualisée pour gérer au cas par cas les questions financières relative au départ dans l'Hexagone, faciliter les démarches relatives au logement sur le lieu d'études ainsi que d'aider à l'installation de ces jeunes réunionnais dans l'Hexagone.

Texte de la réponse

AFFECTATION DES BACHELIERS DE LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon, pour exposer sa question, n° 761, relative à l'affectation des bacheliers de La Réunion.

M. Jean-Hugues Ratenon. Je voudrais tout d'abord saluer l'ensemble des lycéens qui passent le bac cette semaine. J'ai une pensée particulière pour ceux de La Réunion. Je veux leur dire qu'ils sont l'espoir de notre île et son avenir ; nous comptons sur eux et je leur souhaite, ainsi qu'à l'ensemble des lycéens français, de réussir.

Alors que les épreuves du bac 2019 ont débuté hier, lundi 17 juin, les lycéens ont reçu les premières réponses sur la plateforme d'admission aux études supérieures, nommée « Parcoursup ». Entre le 15 mai et le 17 juin, les premières réponses d'affectation sont arrivées. De nombreux lycéens, malgré de bons résultats au cours de l'année écoulée, se voient refuser leurs demandes d'affectation dans des filières réunionnaises. Ils doivent donc postuler dans des établissements de l'Hexagone. Placés sur liste d'attente, ils recevront une réponse durant la phase complémentaire, qui se déroulera du 25 juin au 14 septembre. Plusieurs centaines d'entre eux se trouvent dans ce cas.

Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il faut imaginer le stress que cette situation provoque chez ces lycéens : leur avenir est suspendu aux décisions d'un logiciel qui décidera de leur sort, et ils ne sauront qu'au dernier moment s'ils devront quitter leur île pour aller étudier à 10 000 kilomètres de là. On ne peut pas considérer qu'il s'agit là de conditions acceptables pour passer les épreuves du baccalauréat avec la concentration et la sérénité nécessaires.

Madame la ministre, je vous demande donc deux choses.

Premièrement, il convient de mettre en place une procédure dérogatoire qui accorde un délai d'au moins un mois et demi avant la rentrée scolaire pour les étudiants souhaitant ou partir faire leurs études sur le territoire hexagonal ou y étant contraints. Ce délai leur permettrait non seulement de préparer un déménagement rendu compliqué par l'éloignement mais aussi de réduire leur anxiété.

Deuxièmement, il serait nécessaire de créer une cellule d'accompagnement individualisé afin de gérer, au cas par cas, les questions financières relatives au départ vers l'Hexagone, faciliter les démarches relatives au logement sur le lieu d'études et aider à l'installation de ces jeunes Réunionnais.

Ils et elles sont l'avenir de La Réunion et de notre pays. Nous devons prendre soin de nos jeunes et leur éviter des tracasseries supplémentaires inutiles. La Réunion et les outre-mer détiennent des records de chômage, notamment chez les jeunes ; il est du devoir de l'État de créer toutes les conditions pour lutter contre ce fléau. Merci, madame la ministre, de prendre mes demandes en compte.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* À ce jour, monsieur Ratenon, plus de 85 % des lycéens ont d'ores et déjà reçu au moins une proposition d'affectation sur Parcoursup, alors que nous sommes encore à un mois de la clôture de la procédure principale, qui interviendra le 19 juillet. Cette date anticipée, en 2019, satisfait votre demande d'interruption de la clôture un mois et demi avant la rentrée.

Tous les candidats mis en attente ou refusés dans des filières sélectives font l'objet d'une approche tout à fait spécifique, conformément aux dispositions de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. En vertu de celle-ci, les étudiants ultramarins souhaitant poursuivre leurs études hors de leur académie d'origine font l'objet d'une procédure particulière : ils seront de fait réputés issus de l'académie qui dispense la formation pour laquelle ils ont candidaté.

Dix nouveaux vœux pourront être formulés dans le cadre de la procédure complémentaire à partir de la fin du mois de juin. Pour ceux qui devront suivre leurs études dans l'Hexagone, un accompagnement spécifique a été mis en place au niveau des CROUS – les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires – et des rectorats, et une aide à la mobilité de 500 euros a été reconduite cette année afin d'aider tous les nouveaux étudiants, y compris, bien sûr, ceux venant de La Réunion. Cette aide, qui s'ajoute aux bourses sur critères sociaux que les futurs étudiants réunionnais sont susceptibles de percevoir, peut être sollicitée directement sur la plateforme, qui contient tous les renseignements utiles, sur ce sujet comme sur les dispositifs spécifiques de soutien à la vie étudiante – les étudiants peuvent bénéficier de ces informations depuis plusieurs semaines.

À La Réunion comme partout ailleurs, nous avons également mis en place, dès le 25 juin de cette année, une série de trois points d'étape pour accompagner l'orientation des candidats qui le souhaitent et qui hésitent encore. Des conseillers d'orientation sont joignables en permanence, y compris pour des prises de rendez-vous, via la plateforme ou par téléphone.

Je tiens donc à vous rassurer : tout est mis en œuvre par le Gouvernement pour accompagner avec le plus haut degré d'exigence tous nos futurs étudiants dans l'accès à l'enseignement supérieur, y compris, bien sûr, nos étudiants ultramarins, qui, comme vous l'avez dit, sont l'avenir de nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 761

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2019](#)

Réponse publiée le : 19 juin 2019, page 6095

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 juin 2019](#)